



FEDERATION POLYNESENIENNE DE JUDO

B.P. 52972 - 98716 PIRAE – TAHITI – Polynésie Française



講道館
KODOKAN

COMMISSION DES GRADES ET CEINTURES NOIRES

UV3 : LA RELATION GRADE - CHAMPIONNAT

Mesures éthiques et répressives

Màj : 15/03/2023

En préambule, nous rappelons que la ceinture noire récompense le judoka qui incarne les 3 piliers que sont SHIN (l'esprit, la pensée) – le GHI (la technique) et le TAI (le corps), ce qui se traduit par la recherche de l'unité de l'esprit, de la technique et du corps.

Si les principes de souplesse (JU) ou encore d'entraide et de prospérité mutuelle (JITA KYOEI) s'appliquent à tout judoka qui adapte son attitude au gabarit et/ou au niveau de son partenaire/ adversaire, la FPJ ne saurait tolérer l'idée de combats « arrangés », permettant aux un(e)s et aux autres de se 'donner' des points autant que de besoin.

L'UV3 valide des compétences d'adversité et d'efficacité par l'acquisition de points gagnés lors de victoires dans des combats sincères, les shiai, au détriment de ses adversaires. Aussi l'UV3 ne saurait se limiter à un calcul mathématique dénué de sens car elle certifie l'efficacité du judoka en situation d'opposition.

Par conséquent, la Commission des grades et le Conseiller Technique Fédéral - CTF en charge de l'organisation des shiai et des compétitions en relation grade-championnat sont garants de la sincérité des combats. Ainsi, s'ils jugent qu'un(e) judoka a « arrangé un combat » pour donner des points de manière manifeste, ce dernier sera convoqué(e) en commission d'éthique, composée des membres de la commission des grades, du CTF et d'un élu. Cette commission pourra statuer sur une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- La perte des points acquis pour l'obtention du grade supérieur.
et/ou
- L'interdiction de bénéficier des points bonus de participation pour l'obtention du grade supérieur.
et/ou
- L'interdiction de se présenter en shiai pendant 6 mois à un an.

La commission des grades et ceintures noires